

The background of the entire page is a photograph of the town hall (Mairie) of Fontenay-aux-Roses. The building is a grand, light-colored stone structure with a prominent clock tower on the right side. The word "MAIRIE" is inscribed above the entrance. Several flags, including the French national flag and the Ukrainian national flag, are flying from the building. In the foreground, there is a bronze sculpture of a rooster, which is a symbol of the town, standing on a white pedestal. The scene is set in a sunny, outdoor environment with green trees and a clear blue sky.

# PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Ville de Fontenay-aux-Roses

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2024



Fontenay-  
aux-Roses

# SOMMAIRE

<b>Synthèse générale</b> .....	<b>2</b>
<i>I. Propos introductif</i> .....	2
<i>II. Présentation des grands équilibres</i> .....	3
A. La reprise des résultats de l'exercice 2023 et des restes à réaliser .....	3
B. Tableau des grands équilibres.....	4
<b>Présentation du budget primitif</b> .....	<b>5</b>
<i>I. Section de fonctionnement</i> .....	5
A. Dépenses réelles de fonctionnement .....	5
B. Recettes réelles de fonctionnement .....	10
C. Opérations d'ordre.....	13
<i>II. Section d'investissement</i> .....	14
A. Dépenses réelles d'investissement .....	14
B. Recettes réelles d'investissement.....	16
C. Opérations d'ordre.....	17
<i>III. Endettement</i> .....	18

## **Synthèse générale**

### **I. Propos introductif**

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est affecté en priorité au remboursement du capital emprunté, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Pour la première année, le budget est voté selon le nouveau référentiel budgétaire et comptable M57. Ce document budgétaire s'inscrit dans le cadre des orientations budgétaires présentées lors du débat intervenu lors du Conseil municipal du 29 février 2024. Il intègre les dispositions de la loi de finances pour 2024.

Dans ce cadre, le budget 2024 a été conçu sur la base d'une appréciation au plus juste des besoins pour mener à bien l'ensemble des projets en tenant compte, tant que possible, des contraintes macro-économiques liées au contexte actuel.

Ainsi, la stratégie budgétaire et financière de la commune de Fontenay-aux-Roses pour 2024 s'inscrit dans le respect des orientations suivantes :

- La poursuite de l'amélioration de la qualité des services offerts aux Fontenaisiens ;
- Le renforcement des actions en faveur des plus fragiles et de la réussite éducative ;
- La lutte contre le dérèglement climatique à travers la rénovation thermique et énergétique de nos équipements ;
- L'amélioration continue du cadre de vie.

## II. Présentation des grands équilibres

Le budget primitif (BP) de la ville de Fontenay-aux-Roses pour l'exercice 2024 est présenté en équilibre, en fonctionnement et en investissement, comme le prévoit le code général des collectivités territoriales.

Le budget primitif 2024 étant présenté après le vote du compte administratif 2023, il intègre les résultats de clôture de l'exercice précédent ainsi que les restes à réaliser (reports de crédits, en dépenses comme en recettes) en section d'investissement.

### A. La reprise des résultats de l'exercice 2023 et des restes à réaliser

L'exercice 2023 a été clôturé avec un excédent, avant restes à réaliser, de 5 078 577,61 € composé :

- du résultat de la section de fonctionnement : 5 641 470,08 €
- du résultat de la section d'investissement : - 562 892,47 €.

Le compte administratif 2023 fait également état de restes à réaliser en section d'investissement pour 711 812,36 € en recettes et 3 939 104,61 € en dépenses, soit un solde net de restes à réaliser de - 3 227 292,25 € (recettes – dépenses).

L'ensemble de ces éléments sont à reprendre au budget primitif 2024 de la manière suivante :

- Les restes à réaliser de l'exercice 2023 sont repris en section d'investissement, en dépenses (3 939 104,61 €) et en recettes (711 812,36 €).
- Le résultat d'investissement 2023 (- 562 892,47 €) est repris dans sa section. Etant déficitaire, il constitue une dépense d'investissement à inscrire au budget 2024 (chapitre 001).
- Le résultat de fonctionnement (5 641 470,08 €) doit prioritairement couvrir le déficit d'investissement (- 562 892,47 €) et le solde des restes à réaliser (- 3 227 292,25 €).

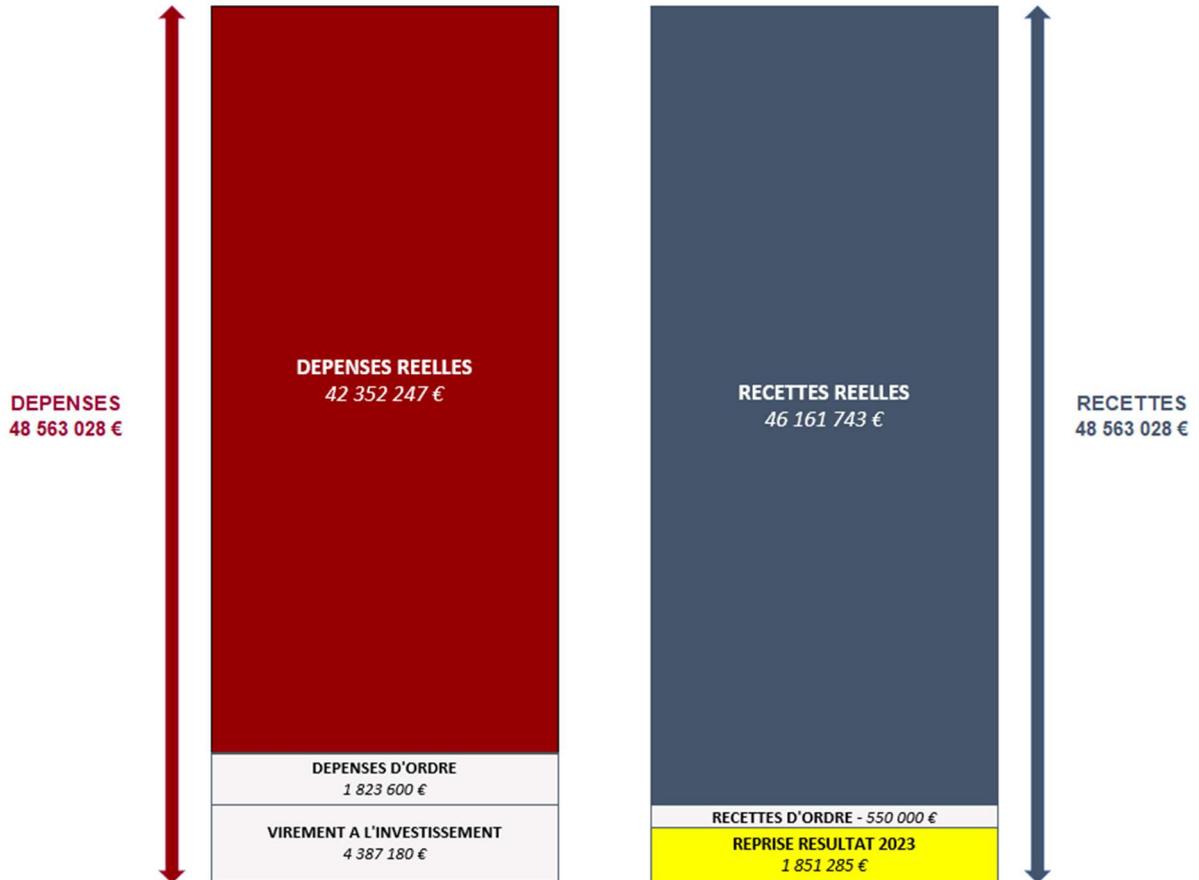
Ainsi, l'excédent de fonctionnement est repris au budget primitif 2024 comme suit :

- 3 790 184,72 € en recettes d'investissement (compte 1068) de manière à couvrir le déficit d'investissement 2023 repris et le solde net des restes à réaliser.
- 1 851 285,36 € en recettes de fonctionnement (chapitre 002).

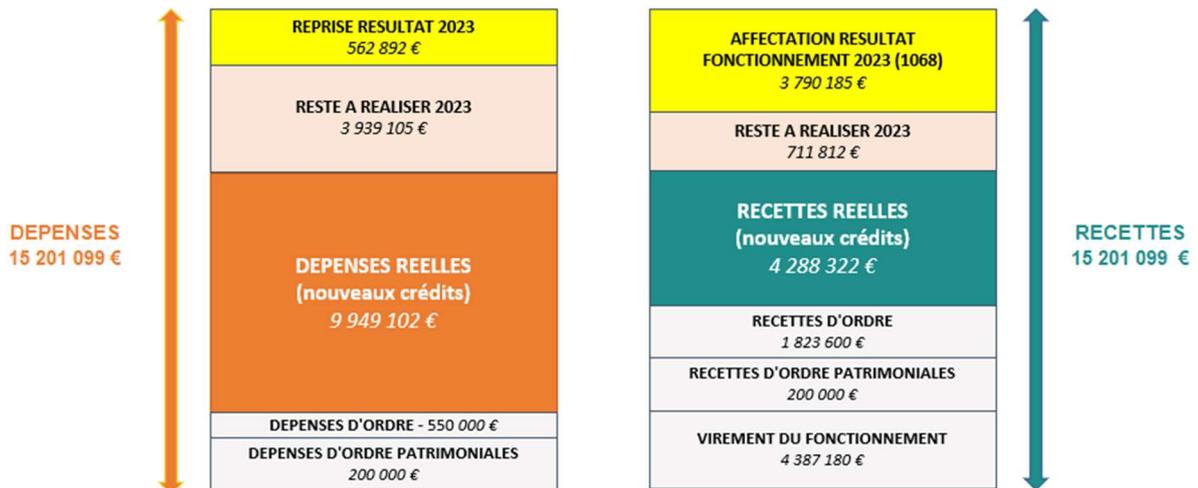
	COMPTE ADMINISTRATIF 2023		BUDGET PRIMITIF 2024
<b>FONCTION.</b>	Résultat 2023	5 641 470,08	Reprise résultat n-1
			1 851 285,36
<b>INVESTISSEMENT</b>			Affectation 1068
			3 790 184,72
	Résultat 2023	-562 892,47	Reprise résultat n-1
			-562 892,47
	Reste à réaliser dépenses	-3 939 104,61	Reste à réaliser dépenses
		-3 939 104,61	
	<u>Restes à réaliser recettes</u>		<u>Restes à réaliser recettes</u>
	711 812,36		711 812,36
	<u>Reste à réaliser (solde net)</u>		<u>Reste à réaliser (solde net)</u>
	-3 227 292,25		-3 227 292,25

## B. Tableau des grands équilibres

### EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



### EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT



## Présentation du budget primitif

### I. Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Le budget primitif 2024 fait apparaître un montant total de 48 563 K€ en section de fonctionnement, aussi bien en dépenses (dont 6 211 K€ d'opérations d'ordre y compris le virement à la section d'investissement) qu'en recettes (dont 550 K€ d'opérations d'ordre).

#### A. Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 42 352 K€ pour 2024 soit une diminution de 82 K€ par rapport au budget voté en 2023.

***NB :** Le passage de la nomenclature budgétaire et comptable M14 à la M57 à partir du budget 2024 a pour conséquence de modifier les imputations comptables (en particulier pour les charges et produits exceptionnels) de certaines dépenses/recettes. Dans un souci d'amélioration de la lisibilité les tableaux présentés dans le présent rapport seront modifiés pour les années antérieures en adoptant la structure M57.*

	VOTE 2022	VOTE 2023	BP 2024	Evol. BP 2024 VOTE 2023	
				En montant	En %
Chapitre 011 - Charges à caractère général	8 109 803	9 388 255	9 301 294	- 86 961	- 0,9%
<i>dont Pôle Enfance</i>	2 014 939	1 993 271	2 098 703	+105 432	+ 5,3%
<i>dont Pôle DST/Bâti</i>	1 599 900	3 113 150	2 509 200	- 603 950	- 19,4%
<i>dont Pôle Cadre de Vie</i>	1 384 100	1 397 900	1 394 700	- 3 200	- 0,2%
<i>dont Pôle Vie Locale</i>	473 605	374 401	512 790	+138 389	+ 37,0%
<i>dont Pôle Santé Solidarité</i>	191 850	117 150	255 535	+138 385	+ 118,1%
<i>dont Pôle Urbanisme Habitat et Dév. Éco</i>	241 120	278 553	294 000	+15 447	+ 5,5%
<i>dont autres</i>	2 204 289	2 113 830	2 236 367	+122 537	+ 5,8%
Chapitre 012 - Charges de personnel	21 000 000	22 430 877	22 403 430	- 27 447	- 0,1%
Chapitre 014 - Atténuation des produits (FPIC)	371 000	413 000	415 000	+2 000	+ 0,5%
Chapitre 65 - autres charges de gestion	8 744 936	8 980 385	9 482 893	+502 508	+ 5,6%
<i>dont FCCT versé à VSGP</i>	6 350 000	6 875 000	7 130 000	+255 000	+ 3,7%
<i>dont subventions associations</i>	553 000	588 476	614 562	+26 086	+ 4,4%
<i>dont subvention CCAS</i>	729 056	733 309	945 131	+211 823	+ 28,9%
<i>dont subvention CCJL</i>	260 000	339 500	330 000	- 9 500	- 2,8%
<i>dont indemnités élus</i>	297 130	285 900	285 000	- 900	- 0,3%
<i>dont bourses et prix</i>	51 500	57 200	57 200	+0	+ 0,0%
<i>dont autres</i>	504 250	101 000	121 000	+20 000	+ 19,8%
Chapitre 66 - Charges financières	643 500	707 000	724 630	+17 630	+ 2,5%
Chapitre 67 - charges exceptionnelles	12 000	15 000	25 000	+10 000	n.s.
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	690 000	500 000		- 500 000	- 100,0%
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>39 571 239</b>	<b>42 434 517</b>	<b>42 352 247</b>	<b>- 82 269</b>	<b>- 0,2%</b>

### ► Charges à caractère général (Chapitre 011)

Les charges à caractère général correspondent aux dépenses récurrentes et d'activités (hors personnel) de la commune (fluides, petites fournitures, les contrats, honoraires, maintenance, l'entretien du matériel, des bâtiments, les impôts...).

Les dépenses consacrées au fonctionnement courant des services s'élèvent pour 2024 à 9 301 K€, soit en baisse par rapport au total voté en 2023 (-87 K€).

#### Principales variations par rapport à 2023 :

##### - Pôle Enfance + 105 K€ (+209 K€ par rapport au réalisé)

Le pôle Enfance comprends les crèches, le scolaire, ainsi que les activités périscolaires. En 2024 une partie de la hausse des dépenses du pôle Enfance est générée par les effets de l'inflation notamment dans le cadre de la révision des marchés en cours d'exécution. Sont ainsi concernées les dépenses liées à la restauration scolaire, la fourniture de couches et d'alimentation dans les crèches, les frais de transport sur les temps scolaires et périscolaires etc. Par ailleurs d'autres dépenses sont contraintes telle que l'augmentation de la subvention obligatoire versée à l'OGEC.

Au-delà de ces frais, Fontenay-aux-Roses continue à investir dans le domaine éducatif. Ainsi parmi les nouvelles actions en 2024 la Municipalité souhaite étendre les séjours scolaires, jusque-là réservés aux classes élémentaires, aux maternelles en proposant deux-mini séjours en plus des séjours habituellement financés.

Enfin la Ville continue son engagement dans l'accompagnement éducatif et le soutien aux équipes enseignantes en finançant les projets culturels développés sur les temps scolaires (danse, jardin à l'école, éveil aux langues, etc.), la montée en puissance des actions de soutien à la parentalité ainsi que le projet *Orchestre à l'école*.

##### - Pôle Santé Solidarité + 138 K€ (+128 K€ par rapport au réalisé)

Outre la pérennisation de l'offre de vaccination du BCG entamée au cours de l'année 2023 et l'accélération de la campagne de vaccination des jeunes contre les papillomavirus, le Centre Municipal de Santé élargie son offre de soins en 2024 : téléexpertise de dermatologie, échographie cardiaque, etc. En parallèle, le Centre Municipal de Santé Simone Veil passera une convention pour la création d'une Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) permettant de constituer un cadre de coopération des acteurs de santé de Fontenay-aux-Roses et des villes voisines afin de mieux répondre aux besoins de santé de la population.

##### - Pôle Vie Locale + 138 K€ (+155 K€ par rapport au réalisé)

Les événements, aujourd'hui récurrents, tel que la *Chasse aux œufs*, les animations de Noël en centre-ville, *Noël à Scarron*, le festival *Danses et Musiques Ouvertes* ou encore la *Fête de la Ville*, rencontrent un fort succès et continueront de se renouveler. Des événements exceptionnels seront par ailleurs programmés en 2024 : anniversaires des jumelages avec les villes de Wiesloch (50 ans) et Zabkowice-Slaskie (10 ans), événement autour des Jeux Olympiques, etc. Par ailleurs, en 2024, la municipalité souhaite accentuer son soutien au Théâtre des Sources<sup>1</sup>, lieu culturel majeur de la Ville, en développant son partenariat avec la structure.

---

<sup>1</sup> Cet établissement public autonome est aujourd'hui rattaché à Vallée Sud Grand Paris

- Autres services +122 K€ (+181 K€ par rapport au réalisé)

Les autres services affichent également une croissance de leurs charges. Ces augmentations sont majoritairement contraintes, soit par l'économie actuelle (hausse des tarifs appliqués sur le papier, le marché de nettoyage, les licences informatiques, etc.), soit par les évolutions réglementaires (prise en charge à 75% des titres de transport des agents, instauration obligatoire d'un référent déontologue des élus, etc.).

Enfin, la situation en matière de sous-effectif observée sur certains secteurs, à Fontenay-aux-Roses comme ailleurs, contraint la collectivité à s'adapter en déployant des moyens supplémentaires. Ainsi en 2024 des crédits nouveaux sont affectés pour permettre un recours ponctuel à des cabinets de recrutement, une diversification des plateformes d'annonces et, en dernier recours, une externalisation de certaines missions.

- Pôle Bâti -604 K€ (- 303 K€ par rapport au réalisé)

Après une hausse spectaculaire des prix de l'énergie en 2023, les tarifs du gaz et de l'électricité affichent cette année une diminution sensible de, respectivement, -30% et -15%. Cette évolution permettrait théoriquement de générer une économie de plus de 400 K€. Cependant, compte-tenu de l'évolution favorable des cours de l'énergie, la Municipalité a souhaité revenir, comme elle s'y était engagée, sur certaines mesures exceptionnelles du plan de sobriété énergétique mises en place l'an dernier. Ainsi, les températures de chauffe réduites en 2023 sur les écoles et les bâtiments administratifs sont réhaussées de 1,5° et les ballons d'eau chaude ont été remis en route dans l'ensemble des groupes scolaires. Au final, la diminution effective des dépenses de fluides est estimée à 320 K€ en 2024. Hors énergie, les dépenses du Pôle Bâti augmentent de 17 K€ en 2024.

► Charges de personnel (Chapitre 012)

Ce chapitre comporte les dépenses de personnel comprenant les salaires, cotisations, primes, cotisations retraites et le coût de l'assurance statutaire ainsi que des remboursements versés au département au titre du personnel mis à disposition dans les crèches Péri et Pervenches.

Pour l'année 2024 le budget prévisionnel de la Ville affiche un niveau stable par rapport au budgété 2023 (- 27 K€), mais néanmoins en forte augmentation par rapport au réalisé (+ 880 K€).

***NB :** Le réalisé 2023 était en-deçà des prévisions du fait des fortes difficultés, pour la collectivité comme pour ailleurs, de recrutement.*

Cette augmentation significative est le résultat de plusieurs facteurs :

- L'effet mécanique du Glissement Vieillesse Technicité résultant de l'évolution de carrière des agents et entraînant une évolution positive de la masse salariale même à effectif constant ;

- L'impact des revalorisations successives du point d'indice des fonctionnaires, d'abord l'augmentation de 1,5% appliquée depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023 ainsi que l'augmentation de 9 points d'indice sur les plus bas salaires initiée à l'automne 2023 qui produiront leurs effets pour la première fois en année pleine en 2024 et enfin l'augmentation de 5 points d'indice applicable à tous les agents dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024;

- La refonte complète du RIFSEEP (appliqué depuis septembre 2023) et la mise en place d'un système repensé de rémunération variable (appelé Complément Indemnitaire Annuel ou CIA) applicable en 2024 ;
- La tenue d'élections européennes qui génère à chaque scrutin des dépenses de personnel supplémentaires pour assurer la tenue des bureaux de votes ainsi que les différentes opérations en back-office ;
- L'impact des nombreux recrutements opérés depuis septembre 2023 et attendus au cours du premier semestre 2024.

En parallèle, le budget de la Ville sera positivement impacté en 2024 par la diminution des charges (-90 K€) liées à l'assurance du personnel grâce à une évolution du contrat liant la Ville à l'assureur.

► Atténuation de produits (Chapitre 014)

La contribution au titre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est calculée au niveau de l'intercommunalité en fonction de critères sociaux et financiers puis est ensuite répartie entre l'intercommunalité et ses villes membres en fonction de critères de ressources et de population fixés par la loi. Le montant effectivement versé en 2024 s'est élevé à 382 K€, auquel s'est ajouté 12 K€ de restitutions de fiscalité au titre des dégrèvements sur contributions.

Malgré la stabilité de l'enveloppe au niveau national, par respect du principe de prudence, il est donc proposé d'inscrire en 2024 une enveloppe de 415 K€ (+21 K€ par rapport au réalisé 2023).

► Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)

Ce chapitre est composé principalement du Fonds de Compensation des Charges Transférées (FCCT) versé à Vallée Sud Grand Paris, pour un montant de 7 130 K€ en 2024, soit en hausse de 255 K€ par rapport au budget 2023 (+257 K€ par rapport au réalisé). Cette évolution résulte exclusivement de la croissance mécanique du FCCT (basée sur le niveau de revalorisation des bases fiscales) visant à compenser le dynamisme fiscal perdu par VSGP lors de la création de la Métropole du Grand Paris.

Ce chapitre, comprend également les subventions versées aux associations, aux établissements publics, les indemnités des élus ainsi que les bourses et titres.

Pour 2024, le montant s'établit à 2 353 K€, en hausse de 248 K€ par rapport au budget 2023, essentiellement du fait de la hausse significative de la subvention d'équilibre versée au CCAS (+212 K€) et des subventions attribuées aux associations fontenaisiennes (+26 K€ par rapport au budget 2023 ; +45 K€ par rapport au réalisé).

***NB :** La légère diminution constatée sur la subvention d'équilibre du CCJL provient de l'augmentation inattendue de la fréquentation au sein de la structure en 2023 ayant permis une hausse significative des produits perçus et, de fait, une diminution du besoin de financement couvert par la Ville.*

► Charges financières (Chapitre 66)

Ce chapitre est constitué par les frais financiers à savoir la charge des intérêts de la dette et des intérêts courus non échus (ICNE). Pour 2024, le montant prévisionnel des intérêts s'élève à 725 K€, en baisse de 60 K€ par rapport réalisé 2023. La croissance de la part des emprunts à taux variables et la volatilité des taux d'intérêts depuis plus d'un an nécessite cette augmentation.

► Charges exceptionnelles (Chapitre 67)

Avec le changement de nomenclature comptable (passage de la M14 à la M57) de nombreuses charges comptabilisées auparavant au Chapitre 67 sont dorénavant considérées comme des charges de gestion courante (Chapitre 65). C'est le cas notamment des bourses et prix mais également de nombreuses opérations de gestion courante. Ainsi les seules charges qui subsistent dans le Chapitre 67 correspondent aux *titres annulés sur exercice antérieur*, plus généralement des remboursements auprès de contribuables ou des annulations pour cause de recettes titrées à deux reprises. Le montant inscrit au budget 2024 est supérieur aux montants constatés en moyenne sur les exercices précédents afin de répondre au principe de prudence.

► Dépenses imprévues (Chapitre 022)

La Municipalité a inscrit ces deux dernières années une enveloppe de *Dépenses imprévues* en fonctionnement au moment du budget primitif. Cette enveloppe avait pour objectif d'anticiper les risques pesant sur la collectivité compte tenu des nombreuses incertitudes générées tant par le contexte sanitaire que par le contexte géopolitique. Ce dispositif permettait à l'exécutif d'effectuer, en cours d'exercice, des virements du chapitre concerné vers d'autres chapitres de la section de fonctionnement sans avoir à attendre la tenue d'un Conseil Municipal pour voter une décision modificative du budget.

La nomenclature budgétaire M57 permet de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre d'une même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections. Ce nouveau dispositif permet à l'exécutif d'avoir une capacité d'action face à une situation d'urgence et rends ainsi inutile l'inscription de *Dépenses imprévues*.

## B. Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élevaient à 46 162 K€ pour 2024, soit une augmentation de 598 K€ par rapport au budget voté en 2023.

**NB :** Le passage de la nomenclature budgétaire et comptable M14 à la M57 à partir du budget 2024 a pour conséquence de modifier les imputations comptables (en particulier pour les charges et produits exceptionnels) de certaines dépenses/recettes. Dans un souci d'amélioration de la lisibilité les tableaux présentés dans le présent rapport seront modifiés pour les années antérieures en adoptant la structure M57.

	VOTE 2022	VOTE 2023	BP 2024	Evol. BP 2024 VOTE 2023	
				En montant	En %
Chapitre 70 - Produits des services	3 763 296	3 845 114	3 958 914	+113 799	+ 3,0%
<i>dont Pôle Enfance</i>	2 227 680	2 315 258	2 399 514	+84 256	+ 3,6%
<i>dont Pôle Vie Locale</i>	79 366	74 459	76 400	+1 941	+ 2,6%
<i>dont Pôle Santé Solidarité</i>	712 500	620 000	728 000	+108 000	+ 17,4%
<i>dont Pôle Urbanisme Habitat et Dév. Éco</i>	158 000	149 620	145 000	- 4 620	- 3,1%
<i>dont autres</i>	585 750	685 778	610 000	- 75 778	- 11,0%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	29 172 251	33 451 421	34 092 490	+641 069	+ 1,9%
<i>dont fiscalité directe locale</i>	22 274 061	26 812 731	28 076 800	+1 264 069	+ 4,7%
<i>dont attribution de compensation</i>	3 985 690	3 985 690	3 985 690	+0	+ 0,0%
<i>dont droits de mutation</i>	1 270 000	1 200 000	750 000	- 450 000	- 37,5%
<i>dont FSRIF</i>	1 300 000	1 073 000	920 000	- 153 000	- 14,3%
<i>dont autres TPLE, TCFE, RODP</i>	342 500	380 000	360 000	- 20 000	- 5,3%
Chapitre 74 - Dotations et participations	6 863 187	7 099 118	7 019 139	- 79 979	- 1,1%
<i>dont dotation forfaitaire</i>	3 220 000	3 181 300	3 136 000	- 45 300	- 1,4%
<i>dont dotation solidarité urbaine</i>	330 000	333 000	375 000	+42 000	+ 12,6%
<i>FCTVA fonctionnement</i>	12 000	29 220	25 000	- 4 220	- 14,4%
<i>dont compensations fiscales</i>	190 000	248 000	240 000	- 8 000	- 3,2%
<i>dont fond départemental TP</i>	105 000	104 893	95 000	- 9 893	- 9,4%
<i>dont filet de sécurité</i>		266 000		- 266 000	- 100,0%
<i>dont subvention fonctionnement</i>	3 006 187	2 936 705	3 148 139	+211 434	+ 7,2%
Chapitre 013 - Atténuation de charges	430 000	405 000	360 000	- 45 000	- 11,1%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion	750 000	761 500	730 000	- 31 500	- 4,1%
<i>dont Patrimoine</i>	406 000	420 000	384 000	- 36 000	- 8,6%
<i>dont Association</i>	10 000	17 500	20 000	+2 500	+ 14,3%
<i>dont Sport</i>	22 000	58 000	50 000	- 8 000	- 13,8%
<i>dont redevance DSP marché / excédent BA</i>	90 000	88 000	80 000	- 8 000	- 9,1%
<i>dont autres</i>	222 000	178 000	196 000	+18 000	+ 10,1%
Chapitre 76 - Produits financiers	0	1 200	1 200	0	+ 0,0%
Chapitre 77 - Produits exceptionnelles	0	0	0	0	s.o.
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>40 978 734</b>	<b>45 563 353</b>	<b>46 161 743</b>	<b>+598 389</b>	<b>+ 1,3%</b>

### ► Produits des services (Chapitre 70)

Les produits des services correspondent pour l'essentiel aux recettes liées à la facturation des services publics dont bénéficient les fontenaisiens (restauration scolaire, centres de loisirs, crèches, portage des repas à domicile ...) ainsi que les refacturations des mises à dispositions de personnel.

Pour 2024, les prévisions s'établissent à 3 959 K€ contre 3 845 K€ voté en 2023 soit +114 K€ (+240 K€ par rapport au réalisé).

#### Principales variations par rapport à 2023 :

- Pôle Enfance +84 K€ (+98 K€ par rapport au réalisé)

*Crèches* : Croissance anticipée des participations des familles concernant les crèches grâce aux recrutements récents et à venir de plusieurs agents de la Petite Enfance permettant la réouverture de 25 berceaux fermés faute de personnel depuis 2022.

*Restauration* : Les recettes 2023 ont été plus élevées que celles prévues au budget (1 142 K€ de recettes contre 1 106 K€ de budgété). Les produits inscrits au budget 2024 (1 175 K€) tiennent compte du niveau de réalisation 2023 ainsi que de la révision des tarifs applicables au 1er janvier 2024 et fixée par délibération en date du 7 décembre 2023.

- Pôle Santé Solidarité +108 K€ (+95 K€ par rapport au réalisé)

Les recettes du centre municipal de santé sont attendues en hausse grâce à l'élargissement de l'offre de soin, notamment en matière de téléconsultation dermatologique et de vaccination contre le BCG.

- Autres - 76 K€ (+14 K€ par rapport au réalisé)

Les autres produits des services concernent essentiellement les refacturations de frais engagés par la collectivité (mise à disposition de personnel, refacturation de fluides sur des équipements transférés, etc.). En 2023 les recettes de mises à disposition du personnel ont été surestimées notamment faute de visibilité suite au transfert de la Maison de Quartier à l'EPA CCJL. Le budget 2024 tient compte du réalisé 2023.

#### ► Impôts et taxes (Chapitre 73)

Ce chapitre comprend, d'une part, la fiscalité directe locale (qui depuis 2021 est principalement composé de la taxe sur le foncier bâti et du coefficient correcteur qui compense la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales) et, d'autre part, diverses taxes liées à l'occupation du domaine public, le fonds de solidarité de la Région Ile de France (FSRIF), l'attribution de compensation versée par le territoire et les droits de mutations à titre onéreux. Pour 2024, le montant inscrit sur ce chapitre s'élève à 34 092 K€, en hausse de 641 K€ par rapport au budget 2023.

#### La fiscalité directe locale :

L'évolution estimée de la fiscalité n'intègre pas de dynamique propre sur les bases d'imposition de la taxe sur le foncier bâti, puisque celle constatée en 2023 était proche de zéro (0,04%). Ainsi, compte-tenu du maintien des taux 2023, seule la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition permet une prévision à la hausse des recettes de fiscalité directe. Cette revalorisation, prévue par la législation et commune à l'ensemble du territoire national, s'établit cette année à un niveau de +3,9%, selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

	2023	2024	Evol.
Bases de foncier bâti	44 825 467	46 573 660	3,9%
x Taux FB	33,83%	33,83%	0,0%
<b>1 = Produit TFB</b>	<b>15 164 455</b>	<b>15 755 869</b>	<b>3,9%</b>
Bases de TH hs rés. Principales	2 532 361	2 631 123	3,9%
x Taux TH	25,99%	25,99%	0,0%
<b>2 = Produit TH</b>	<b>658 161</b>	<b>683 829</b>	<b>3,9%</b>
<b>3 Produit TH rés. secondaires</b>	<b>207 046</b>	<b>215 120</b>	<b>3,9%</b>
Bases de foncier non bâti	93 878	97 539	3,9%
x Taux TFnB	20,86%	20,86%	0,0%
<b>4 = Produit TFnB</b>	<b>19 583</b>	<b>20 347</b>	<b>3,9%</b>
<b>5 Coefficient correcteur</b>	<b>10 835 858</b>	<b>11 401 635</b>	<b>5,2%</b>
<b>6 Rôle supplémentaire / lissage</b>	<b>-3 920</b>	<b>0</b>	
<b>Total (1 à 6)</b>	<b>26 881 183</b>	<b>28 076 800</b>	<b>4,4%</b>

#### Autres recettes fiscales :

- L'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris à la ville est maintenue à son niveau de 2023 soit 3 986 K€,
- Diminution significative du montant des droits de mutations par rapport à 2023 (dont le montant effectivement perçu était inférieur aux prévisions) afin de tenir compte de la dégradation du marché de l'immobilier constatée depuis près d'un an, soit -450 K€ par rapport au BP 2023 (-116 K€ par rapport au réalisé),
- Baisse attendue du versement au titre du Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF) qui s'établit selon les prévisions à 920 K€ au lieu des 1 072 K€ perçus effectivement en 2023.
- Stabilité des autres recettes fiscales et notamment celles liées à la taxe sur l'électricité, au regard des recettes effectivement constatées en 2023.

#### ► Dotations et participations (Chapitre 74)

Les dotations et participations de fonctionnement perçues intègrent principalement la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat ainsi que les subventions des partenaires notamment celles du Département et de la CAF. Pour 2024, le montant est estimé à 7 019 K€, en baisse de 80 K€ par rapport au montant voté en 2023 (- 119 K€ par rapport au réalisé). Néanmoins, Fontenay-aux-Roses a bénéficié en 2023 d'une aide exceptionnelle versée par l'Etat, appelé *Filet de sécurité*, ayant pour objectif de compenser une partie des hausses de charges subies par la collectivité en 2022. Cette aide de 266 K€ n'est pas reconduite en 2024. Ainsi hors *Filet de sécurité*, les prévisions de dotations et participations en 2024 affichent une hausse de 186 K€ par rapport au BP 2023 (+147 K€ par rapport au réalisé).

Cette augmentation par rapport au réalisé 2023 résulte principalement de :

- la réouverture de berceaux, rendue possible par le recrutement récent d'agents des crèches, ainsi que la révision importante des barèmes de la CAF ;
- la déclaration, depuis le courant de l'année 2023, des pauses méridiennes pour les écoles maternelles qui ouvrent des droits à la prestation de service ordinaire (subvention de la CAF)

- des nouvelles actions du centre municipal de santé Simone Veil, notamment dans le cadre de sa campagne de vaccination au papillomavirus, qui permettent la perception de subventions supplémentaires.

► Autres produits de gestion courante (Chapitre 75)

Ces recettes correspondent aux différents revenus générés par le patrimoine communal bâti (locations de salles, de gymnases, loyers, etc.), au reversement de l'excédent du budget annexe de la *Halle aux comestibles*, ainsi que, depuis le passage à la M57, aux différentes recettes liées aux opérations de gestion (tel que les apurements des charges rattachées).

Pour 2024, le montant inscrit s'élève à 730 K€, en diminution par rapport à 2023. Cette évolution résulte essentiellement de la prise en compte de la vente du Conservatoire Soubise prévue début 2024 qui fera perdre, de facto, les loyers liés à ce bâtiment que percevaient jusqu'à maintenant la Ville.

► Atténuation de charges (Chapitre 013)

Les atténuations de charges correspondent aux recettes perçues en compensation de dépenses supportées par la ville. Ce chapitre enregistre notamment les remboursements de charges de personnel en congés longue durée, congés longue maladie, congés maternité versés par la sécurité sociale et l'assureur de la ville.

Le budget 2024 de 360 K€ est en baisse par rapport au montant voté en 2023 afin de tenir compte de l'évolution du contrat d'assurance du personnel.

### C. Opérations d'ordre

Contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs et ont un impact sur la trésorerie, les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des écritures comptables sans flux financiers réels. Ces mouvements sont financièrement neutres et sont équilibrées en dépenses et en recettes. Les opérations d'ordre peuvent être effectuées au sein d'une même section (comptes de stock ou de patrimoine) ou engendrer des transferts entre la section de fonctionnement et celle d'investissement (amortissements en fonctionnement de dépenses ou de recettes d'investissement).

En 2024, les opérations d'ordre de fonctionnement inscrites au budget sont les suivantes :

En recettes les opérations d'ordre s'élèvent à 550 K€ dont :

- 250 K€ de dotations aux amortissements et provisions des subventions perçues au titre de biens amortissables ;
- 300 K€ de transfert en investissement du coût des travaux effectués en régie.

En dépenses les opérations d'ordre s'élèvent à 6 211 K€ dont :

- 1 824 K€ au titre des dotations aux amortissements,
- 4 387 K€ au titre d'un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

## II. Section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est étroitement liée aux projets de la commune à moyen et long terme. L'investissement concerne tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

La section d'investissement présente en 2024 des recettes, y compris restes à réaliser (712 K€), à hauteur 15 201 K€ (dont 6 411 K€ d'opérations d'ordre).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 14 638 K€ (dont 750 K€ d'opérations d'ordre) avant intégration de la reprise du résultat des années antérieures. Ce montant intègre les restes à réaliser reportés cette année pour un montant de 3 939 K€.

	2023		2024		TOTAL
	Proposition nouvelle 2023	BP (y comp. RAR)	Reste à réaliser	Proposition nouvelle	
Subventions reçues	3 387 400	4 954 821	711 812	1 296 322	2 008 134
FCTVA	1 290 000	1 290 000		1 185 000	1 185 000
Taxe d'aménagement	450 000	454 074		150 000	150 000
Affectation 1068 n-1				3 790 185	3 790 185
Produits de cessions	1 427 000	1 427 000		1 647 000	1 647 000
Autres recettes	645 800	723 283		10 000	10 000
<b>Recettes réelles d'investissement hors emprunt (1)</b>	<b>7 200 200</b>	<b>8 849 178</b>	<b>711 812</b>	<b>8 078 507</b>	<b>8 790 319</b>
Dépenses d'équipement (20.21.23)	11 928 231	15 539 696	3 212 660	7 694 102	10 906 763
Participation versée (204.26.27.13)	5 000	305 000	675 000	155 000	830 000
Autres	432 000	514 800	51 444	30 000	81 444
<b>Dépenses réelles d'investissement hors dette (2)</b>	<b>12 365 231</b>	<b>16 359 496</b>	<b>3 939 105</b>	<b>7 879 102</b>	<b>11 818 207</b>
<b>Résultat réel avant prise en cpte de la dette (2)-(1)</b>	<b>-5 165 031</b>	<b>-7 510 318</b>	<b>-3 227 292</b>	<b>199 404</b>	<b>-3 027 888</b>
- Remboursement de l'emprunt yc GD	1 967 500	1 967 500		2 070 000	2 070 000
+ Emprunt nouveau	1 450 000	1 450 000		0	0
+ Solde des opérations d'ordre	4 730 780	4 730 780		5 660 780	5 660 780
<b>= Résultat de la section d'investissement</b>	<b>-951 751</b>	<b>-3 297 039</b>	<b>-3 227 292</b>	<b>3 790 185</b>	<b>562 892</b>

*Rappel résultat cumulé des années antérieures -562 892*

### A. Dépenses réelles d'investissement

Sans prise en compte des dépenses 2023 reportées sur le budget 2024, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 9 949 K€. Hors remboursement de la dette, les dépenses d'investissement s'établissent à 7 879 K€.

#### ► Dépenses d'équipement

Les dépenses nouvelles prévues par la ville en 2024 (hors restes à réaliser) s'élèvent à 7 849 K€ et recouvrent :

- Les immobilisations incorporelles (chapitre 20) pour 354 K€,
- Les travaux et acquisitions diverses pour 7 340 K€,
- Les participations versées pour 155 K€ (SPL *Cuisine près de chez nous*)

Équipement concerné	Objet	Montant TTC
Gymnase du Parc	CP 2024 (solde de l'AP: 7 232 312 €)	16 330 €
Vestiaires de Rugby	CP 2024 (solde de l'AP: 1 752 570 €)	25 000 €
Maternelle Scarron	CP 2024 (solde de l'AP: 2 491 908 €)	40 000 €
Centre de Loisirs Pierre Bonnard	CP 2024 (solde de l'AP: 3 869 155 €)	1 450 984 €
Espace Jean Moulin	CP 2024 (solde de l'AP: 1 841 355 €)	653 681 €
Rénovation la Halle aux Comestibles	CP 2024 (AP: 3 625 000 €)	180 000 €
Rénovation de l'église	CP 2024 (AP: 2 180 000 €)	100 000 €
Rénovation du groupe scolaire les Ormeaux	CP 2024 (AP: 13 701 584 €)	500 000 €
Réaménagement du Parc Ste Barbe	CP 2024 (AP: 2 287 264 €)	400 000 €
Rénovation du gymnase du Panorama	CP 2024 (AP: 4 782 610 €)	206 000 €
Rénovation des équipements du tennis municipal	CP 2024 (AP: 2 140 000 €)	40 000 €
<b>Total des opérations gérées en AP-CP</b>		<b>3 611 995 €</b>

Équipement concerné	Objet	Montant TTC
Crèches et bâtiments scolaires	Réaménagement des cours d'écoles, travaux toitures école de la Roue, entretien chauffage, refectifs divers	892 000 €
Bâtiments publics	Mise en accessibilité, rénovation du gymnase des Pervenches, création d'un espace solidarités et Petite Enfance Fleury, travaux	586 650 €
Bâtiments sportifs	Rénovation et aménagements d'équipements sportifs (hors APCP: gymnase des Pervenches, du Parc, etc. )	117 000 €
Environnement	Végétalisation des espaces, réhabilitation du square des Potiers, réaménagement du cimetière, etc.	335 000 €
Voirie	Travaux de consolidation, travaux dans les parking, mobilier, agencement	317 000 €
Informatique et téléphonie	Infrastructure réseaux, serveurs, parc informatique, logiciels métiers, poursuite des TNI dans les écoles, etc.	336 000 €
Loi Egalim'	Acquisition du matériel pour les offices visant à supprimer les contenants et ustensiles jetables	176 000 €
Sécurité	Mise en place de la vidéoprotection pour lutter contre les dépôts sauvages	90 000 €
Parking	Acquisition et aménagement parking de la Cavée et parking du Marché	260 000 €
Acquisition	Acquisition de terrains (nu et bâti)	270 000 €
Participation	SPL La Cuisine près de Chez Nous	150 000 €
Autres services	Matériel divers, électroménager, meubles, concession cimetière	707 458 €
<b>Autres dépenses d'équipement</b>		<b>4 237 108 €</b>

► Autres dépenses réelles d'investissement

Les autres dépenses nouvelles d'investissement (hors restes à réaliser), qui comprennent notamment les dépenses dites financières, s'élèvent à 2 100 K€.

Elles sont constituées principalement :

- du remboursement du capital de la dette des différents emprunts conclus par la Ville (Chapitre 16), pour 2024 il s'élève 2 070 K€;
- de 20 K€ au titre de remboursement de taxes d'aménagement perçues antérieurement en amont de projets finalement abandonnés en conséquence de la dégradation du marché de l'immobilier.

**B. Recettes réelles d'investissement**

Sans prise en compte des recettes 2023 reportées sur le budget 2024, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 8 079 K€.

► Les subventions reçues

Dans le cadre des différents projets, 1 296 K€ de subventions sont prévus au BP 2024 et correspondent à :

- 547 K€ dans le cadre de la clôture du Contrat de Développement Département Ville (CDDV) 2020-2022
- 749 K€ versés par d'autres financeurs (détails dans le tableau ci-dessous)

Subventionneur	Opération	Montant TTC
Département	Centre de Loisirs Pierre Bonnard	373 287 €
Département	Espace Culturel et associatif Jean Moulin	173 680 €
Etat	Amende de police	40 000 €
Etat (DSIL)	Création d'un jardin public dans le quartier Scarron	117 355 €
MGP (Centre-Villes vivants)	Rénovation de la Halle aux Comestibles	200 000 €
SIPPEREC	Centre de Loisirs Pierre Bonnard	392 000 €
<b>Autres dépenses d'équipement</b>		<b>1 296 322 €</b>

► Les autres recettes d'investissement

Les autres recettes s'élèvent à 6 782 K€ et sont composées notamment:

- du FCTVA reçu au titre des investissements réalisés en 2023 pour 1 185 K€
- de l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 pour 3 790 K€
- de la taxe d'aménagement pour 150 K€, en très forte diminution par rapport aux années antérieures, conséquence de la dégradation du marché de l'immobilier

- de cessions d'immobilisation (terrain et immobilier) pour 1 647 K€

***NB** : Pour la première fois en 10 ans, aucun emprunt n'est nécessaire pour équilibrer la section d'investissement du budget.*

### **C. Opérations d'ordre**

Comme expliqué précédemment, les opérations d'ordres sont financièrement neutres et sont équilibrées en dépenses et en recettes.

En 2024, les opérations d'ordre d'investissement inscrites au budget sont les suivantes :

En recettes les opérations d'ordre s'élèvent à 6 411 K€ dont :

- 200 K€ au titre de recettes d'ordre liées aux opérations patrimoniales,
- 1 824 K€ au titre des dotations aux amortissements,
- 4 387 K€ au titre d'un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

En dépenses les opérations d'ordre s'élèvent à 750 K€ dont :

- 200 K€ au titre de dépenses d'ordre liées aux opérations patrimoniales.
- 250 K€ de dotations aux amortissements et provisions des subventions perçues au titre de biens amortissables ;
- 300 K€ de transfert du fonctionnement du coût des travaux effectués en régie ;

---

### III. Endettement

---

Depuis plusieurs années, la ville contracte des emprunts à remboursement de capital constant ce qui permet de mieux planifier les échéances et de minorer les intérêts. Ces emprunts sont également à départ décalé afin de ne pas mobiliser de fonds et donc de payer des intérêts inutilement.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'encours total de la dette communale s'élève à 30 517 K€.

#### Principales caractéristiques

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
30 516 539 €	2.31%	16 ans et 5 mois	8 ans et 5 mois	19

Il est à noter que 100% des emprunts contractés par la Ville sont caractérisés « emprunts à risque faible » selon les standards de la Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités territoriales.

#### Répartition par type de produit au 1<sup>er</sup> janvier 2024

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	23 856 491,88 €	78,18 %	1,79 %
Variable	5 123 867,21 €	16,79 %	4,08 %
Livret A	1 536 179,47 €	5,11 %	4,36 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>30 516 538,56 €</b>	<b>100 %</b>	<b>2,31%</b>